

**ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**  
**PREMIERE**

*Comment déterminer la contribution familiale de votre enfant*

**1. CALCUL DU REVENU DE L'ANNEE 2024**

Revenu fiscal de référence 2023 .....  
+  
Allocations Familiales annuelles 2023 .....  
.....  
**TOTAL REVENUS ANNEE 2022 (RA)** .....

**2. DETERMINEZ VOS POINTS DE CHARGE**

Foyer avec  
1 enfant à charge : 6 points  
2 enfants à charge : 7 points  
Plus de 2 enfants à charge : 2 points supplémentaires  
par enfant

**TOTAL DES POINTS DE CHARGE (PC)** .....

**3. CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL**

QF = RA  
-----  
PC

*Exemple* : Famille ayant 3 enfants à charge avec un revenu annuel de 36 215 €

RA = 36215 €  
PC = 9  
QF = 36215  
----- = 4023 euros soit Catégorie 3  
9

Le coût de la contribution familiale, pour un enfant, pour une entrée en première par mois sera de :

- 287,10 euros, par mois, pour un interne soit 2871 € à l'année
- 211,70 euros, par mois, pour un DP soit 2117 € à l'année

#### **4. DETERMINEZ LA CONTRIBUTION MENSUELLE POUR UNE CLASSE DE Première**

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>MONTANT MENSUEL</b>
Inférieur à 2686	1	207,50 € si DP et 281,60 € si INTERNE
De 2687 à 3767	2	209,60 € si DP et 284,20 € si INTERNE
De 3768 à 4422	3	211,70 € si DP et 287,10 € si INTERNE
De 4423 à 6111	4	217,90 € si DP et 295,40 € si INTERNE
6112 et plus	5	224,00 € si DP et 303,70 € si INTERNE
	FORFAIT	226,00 € si DP et 306,60 € si INTERNE

- Cotisation à l'association : **35 €**
- Frais d'inscription : **60 €** (si nouveau première)

#### **5. JUSTIFICATIF**

Une copie **intégrale de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023** devra être **obligatoirement** jointe au dossier si vous vous classez dans les catégories 1 à 5.

En cas de non réception de ce document, **la famille sera classée de façon définitive en catégorie forfait.**

Le montant des frais de pension est à régler en 10 fois et peut donner lieu à une réduction :

- Si plusieurs enfants scolarisés à la MFR, réduction de 100 euros / enfant

Le paiement peut se faire par virement, chèque, prélèvement.

Merci de privilégier le paiement par prélèvement ou virement.